



les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le 27/04/2021
ID : 039-253900633-20210407-07042021_2BS-DE

SEANCE du 7 avril 2021

Nombre de délégués en exercice : 21

Présents : 18

Excusés : 3

Date convocation : **26 mars 2021**

Date affichage : **9 avril 2021**

L'An deux mille vingt et un, le sept avril à dix-huit heures trente, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Dole - salle Edgar Faure, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Jean THERY, Christian LAGALICE, Michel BENESSIANO, Stéphane CHAMPANHET, Philippe DEGAY, Dominique DEWALLY, Christophe DUGOIS, Jean-Noël GARNIER, Jacques LAGNIEN, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, Marc SCHMIEDER ; Mesdames Pierrette BUSSIERE, Cyriel JEANNEAUX, Maryline MIRAT,

Etaient excusés / absents : Messieurs Alain DEBIOLT, Gêrôme FASSETNET et Madame Séverine CALINON.

Secrétaire de Séance : Monsieur GARNIER Jean- Noël.

Délibération n° 07042021-2bs

**OBJET : Dispositions relatives au régime indemnitaire
Revalorisation de l'IFSE au 01/01/2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Syndical du 11 avril 2018 relative à la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP,

Vu la délibération du Conseil Syndical du 3 avril 2019 approuvant les dispositions relatives à la revalorisation du régime indemnitaire de l'IFSE au 01/01/2019,

Vu la délibération du Conseil Syndical du 4 mars 2020 approuvant les dispositions relatives à la revalorisation du régime indemnitaire de l'IFSE au 01/01/2020,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 16/09/2020, donnant délégation au Bureau Syndical en matière de ressources humaines,

Le Président expose :

Les agents du SICTOM disposent des primes RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) approuvées le 11 avril 2018 par le Conseil Syndical.

Celui-ci est composé de deux primes :

- L'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) représentant 75% de la prime totale et dont le montant est fixe
- Le CI (Complément Indemnitaire) représentant 25% de la prime totale et dont le montant est variable

Depuis l'instauration de l'IFSE en 2018, le Conseil Syndical prenait chaque année une délibération relative à la revalorisation de cette prime en fonction du taux de l'inflation de l'année N-1 selon les données INSEE.

Le Président propose que la revalorisation du régime indemnitaire de l'IFSE soit établie automatiquement tous les ans avec effet rétroactif au 1er janvier N selon les données INSEE de l'inflation de l'année N-1 qui sont publiées fin janvier N.

Le taux de l'inflation en 2020 est de 0,5%.

Les membres du bureau syndical sont invités à approuver ou non la revalorisation automatique de l'IFSE avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année selon les données INSEE de l'inflation de l'année N-1 qui sont publiées fin janvier N.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Syndical

- ✓ APPROUVE la revalorisation automatique de l'IFSE avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année selon les données INSEE de l'inflation de l'année N-1 qui sont publiées fin janvier N.

Fait à Brevans,
Le 7 avril 2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le 27/04/2021
ID : 039-253900633-20210407-07042021_2BS-DE

